



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Marlène LORRET
Mèl : marlene.lorret@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.02

La Présidente du conseil départemental

A

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Beauvais, le **03 JUIN 2019**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PORCHEUX

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 19 avril 2019, reçue le 24 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de PORCHEUX, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par la route départementale RD 981.

1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- La RD 981 est une route de 3^e catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 981, au PR 12.000, de 3 123 véhicules dont 6 % de poids lourds, en juin 2018.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plan d'alignement

Aucun plan d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

1.4 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

En l'état, le PDMD ne prescrit aucun projet routier sur le territoire de la commune de PORCHEUX.

2) CIRCULATIONS DOUCES

2.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de PORCHEUX est traversé par :

- le GR 225 inscrit au plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du conseil général du 18 janvier 1990.

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

2.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

« Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels » (art.L113-8 du Code de l'urbanisme).

A ce titre, le Conseil départemental de l'Oise a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. En l'état, votre commune n'est actuellement concernée par aucun ENS, et par aucune zone de préemption à ce titre.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement :

La commune est desservie par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif dont les eaux usées sont traitées sur l'unité de traitement communale d'une capacité de 700 équivalents-habitants, mise en service en 2010, de type boues activées (normes de rejet : MES : 30 mg/l - DBO₅ : 25 mg/l – DCO : 90 mg/l – NGL : 20 mg/l – Pt : 25 % rdt). A noter que les eaux traitées se rejettent sur aire d'infiltration.

2.2 Eau potable :

La commune de PORCHEUX est membre du Syndicat des eaux de JOUY-SOUS-THELLE. Le captage alimentant le Syndicat est situé sur la commune du MESNIL-THERIBUS. Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur le territoire communal.

2.3 Ruissellement :

Une étude d'Evaluation du risque ruissellement et coulée de boue sur le bassin versant de la Troesne a été réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2018/2019 à la demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de PORCHEUX et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 11 juillet 2003 (en cours de révision);
- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), adopté le 20 juin 2013;
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015.

Ces deux derniers documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Vexin Thelle, EPCI auquel appartient la commune de PORCHEUX, le PDH préconise la production annuelle de 100 à 113 logements à l'horizon 2020 dont 27,2% de logements locatif social et 24,8% de logements en accession sociale.

2) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

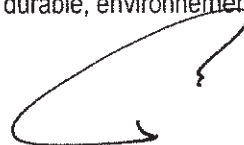
Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Vincent HULOT

P.J. : 1 extrait du PDIPR – GR 225

**sentier de grande randonnée
ROUEN - BELGIQUE**

SENTIER DE GRANDE RANDONNEE ROUEN-BELGIQUE

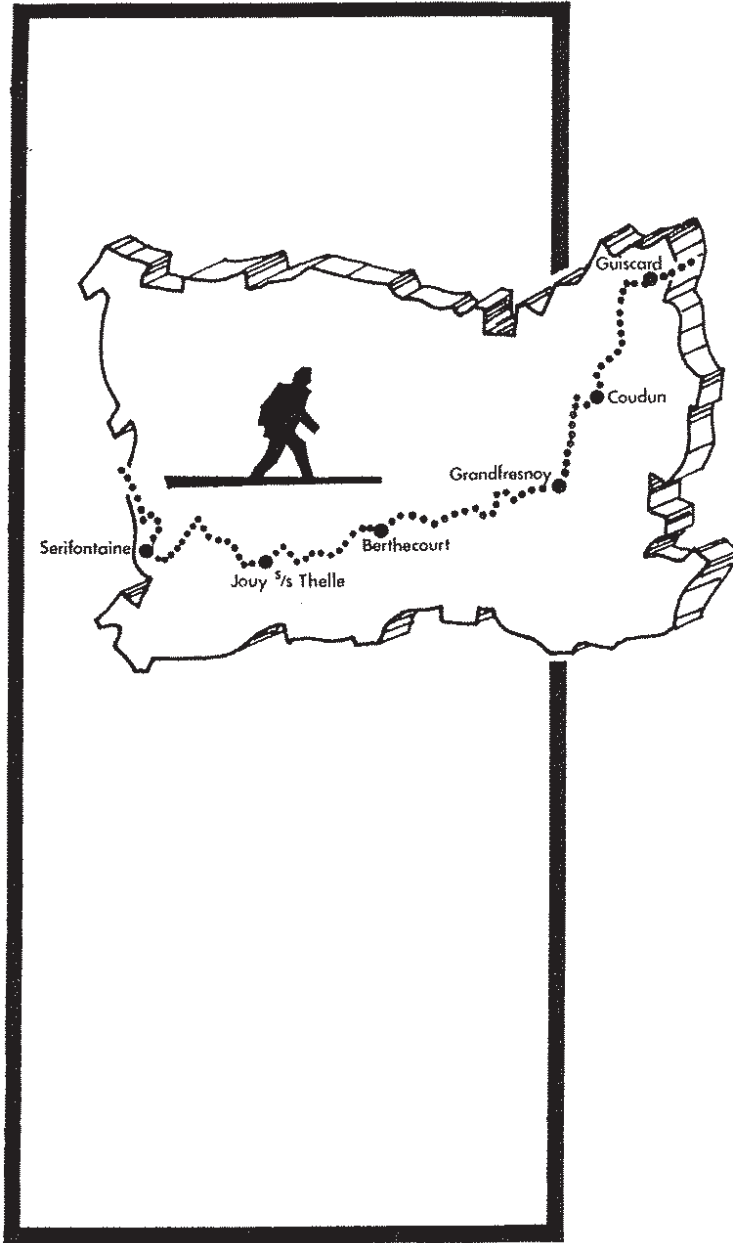
*Ce sentier traverse le département de l'Oise d'Est en Ouest.
Dans le département, son parcours est de 240 km environ.*

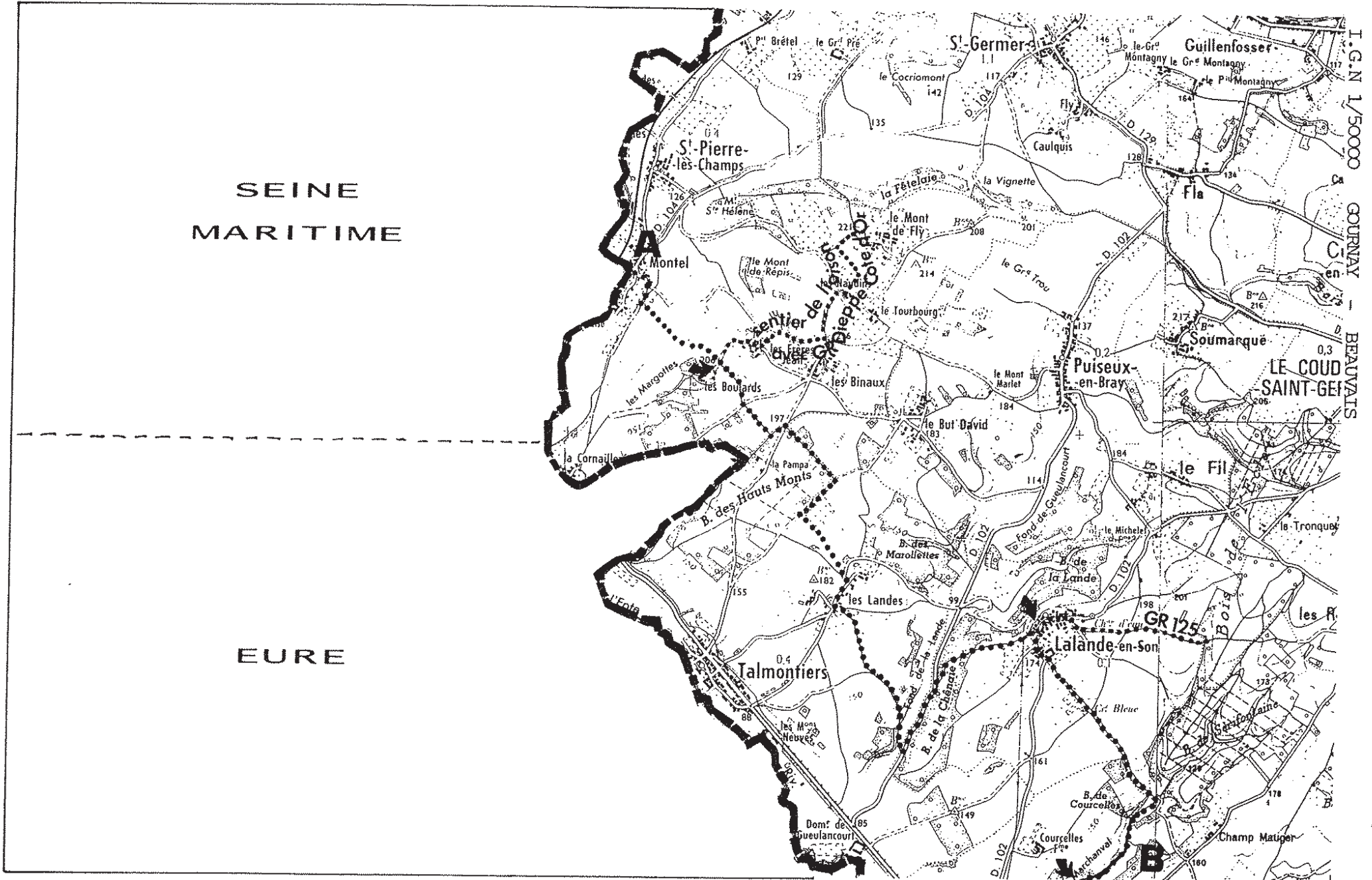
Le GR ROUEN-BELGIQUE est relié en Seine Maritime au GR 225 qui conduit de DIEPPE à ROUEN. Il pénètre dans l'Oise à partir de la commune de NEUFMARCHE et se confond avec le GR 125 jusqu'à FLAVACOURT. Il s'enfonce ensuite dans la forêt de THELLE et traverse les communes de LABOSSE, PORCHEUX, JOUY-sous-THELLE, BEAUMONT-LES-NONAINS et VALDAMPIERRE.

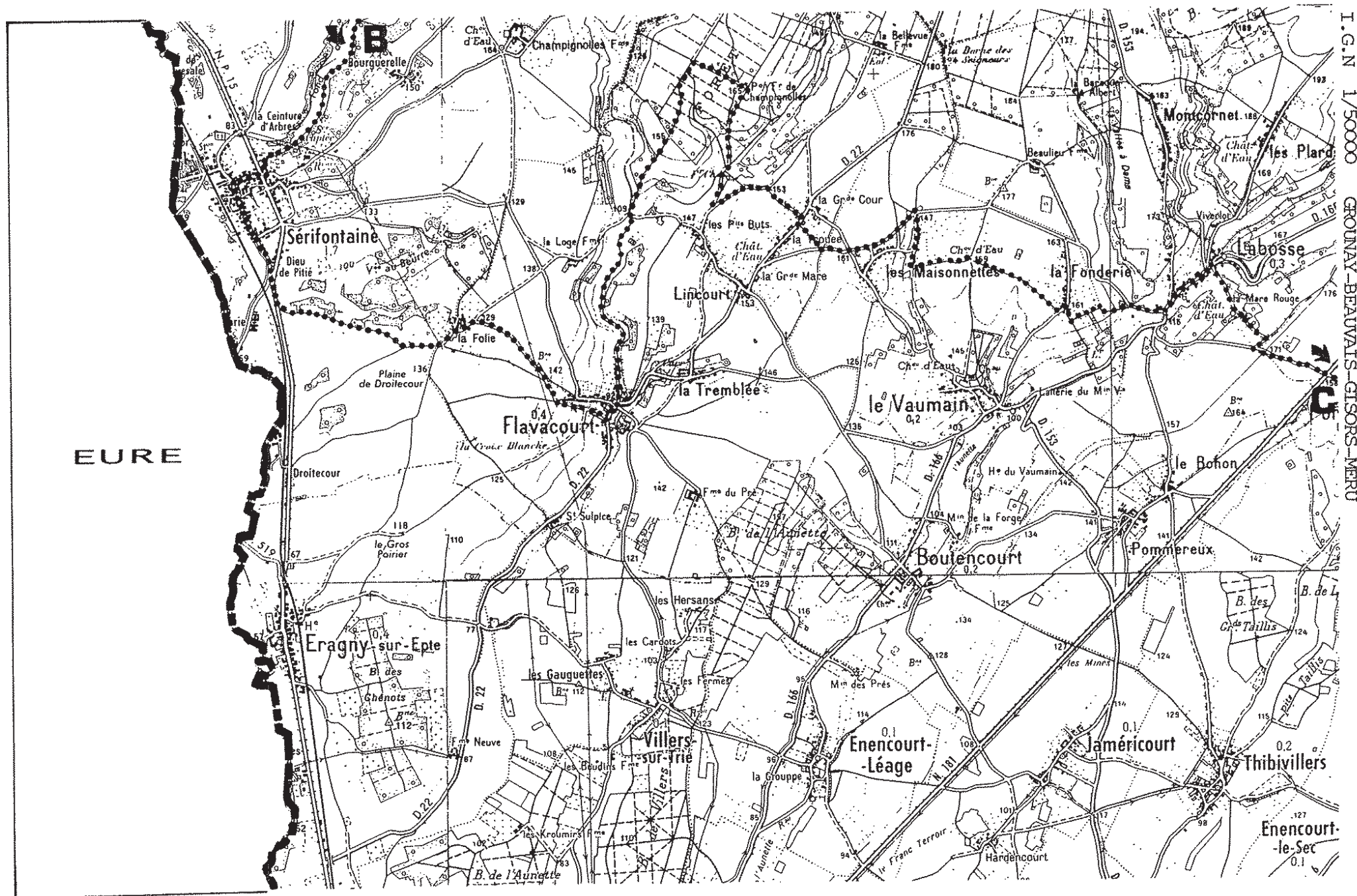
En quittant LA NEUVILLE D'AUMONT, le sentier descend en direction de SILLY-TILLARD et croise le GR DIEPPE - COTE D'OR à HODENC-L'EVEQUE, puis il rejoint la Vallée du Thérain par ABBECOURT, PONCHON, BERTHECOURT et MOUCHY-LE-CHATEL et le GR 124 près de FAY-sous-BOIS. Il quitte ce dernier à ANSACQ pour contourner NEUILLY-sous-CLERMONT et rejoindre le Bois des Cotes. Le parcours du sentier passe à LABRUYERE, atteint AVRIGNY où il rejoint le GR 124 A, variante du GR 124. Cette liaison permet ainsi de réaliser une boucle intéressante dans le Clermontois.

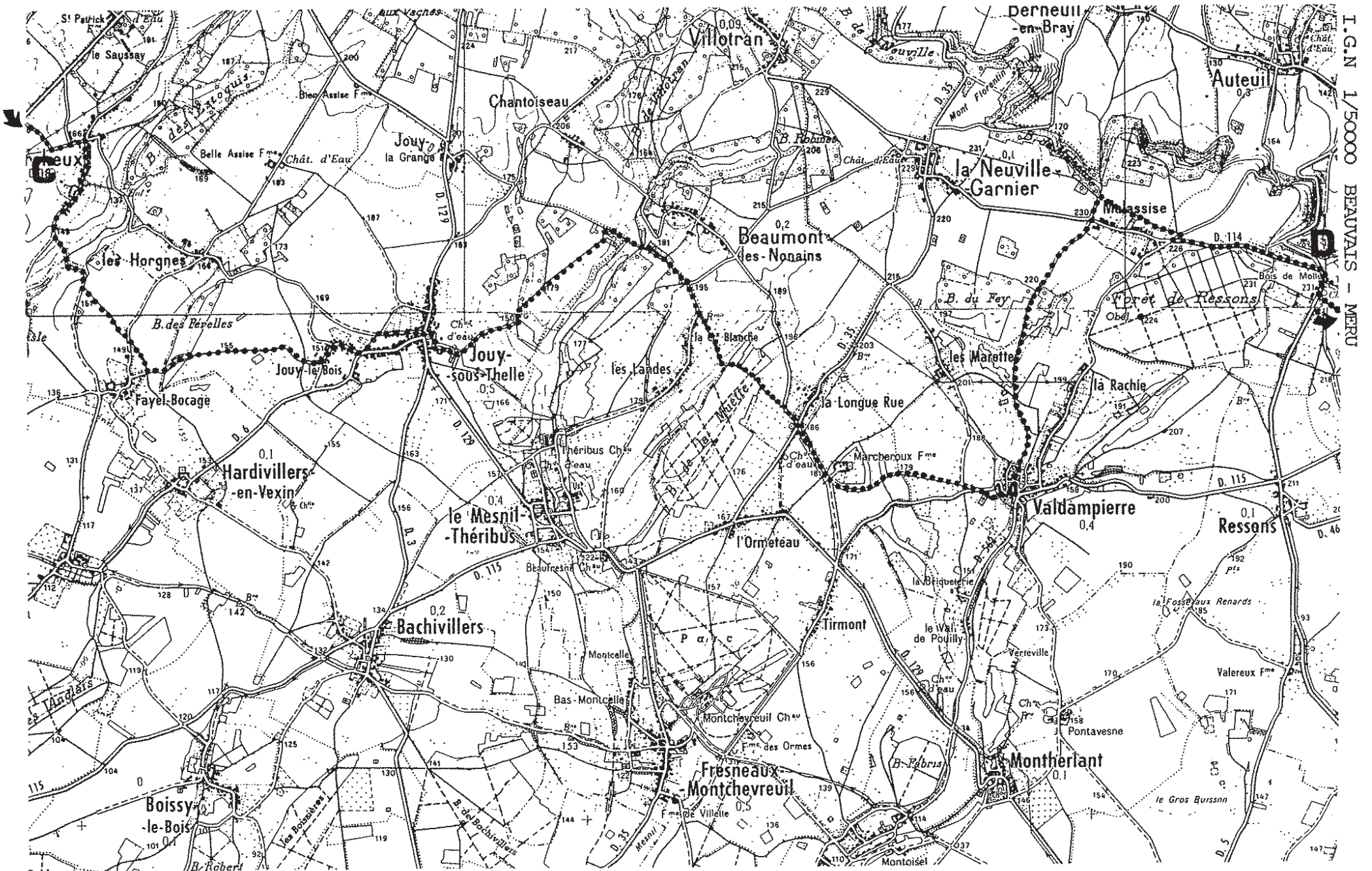
D'AVRIGNY à CANLY, l'itinéraire se confond avec celui du GR 124 A. Puis le sentier se dirige vers le Nord-Ouest par la Butte de JONQUIERES vers BAUGY et COUDUN, dans la Vallée de l'Aronde dominée par le Mont Ganelon. Continuant sa course vers le Nord-Est, le sentier passe à CHEVINCOURT, atteint le Vallon Perdu de MONTIGNY qu'il quitte pour traverser la Montagne d'ATTICHE et descendre vers la Vallée de l'Oise à CHIRY-OURSCAMP, où il croise le GR 123. Cette liaison assure avec le GR 12 et le GR 12 A une grande boucle autour de COMPIEGNE et de ses forêts.

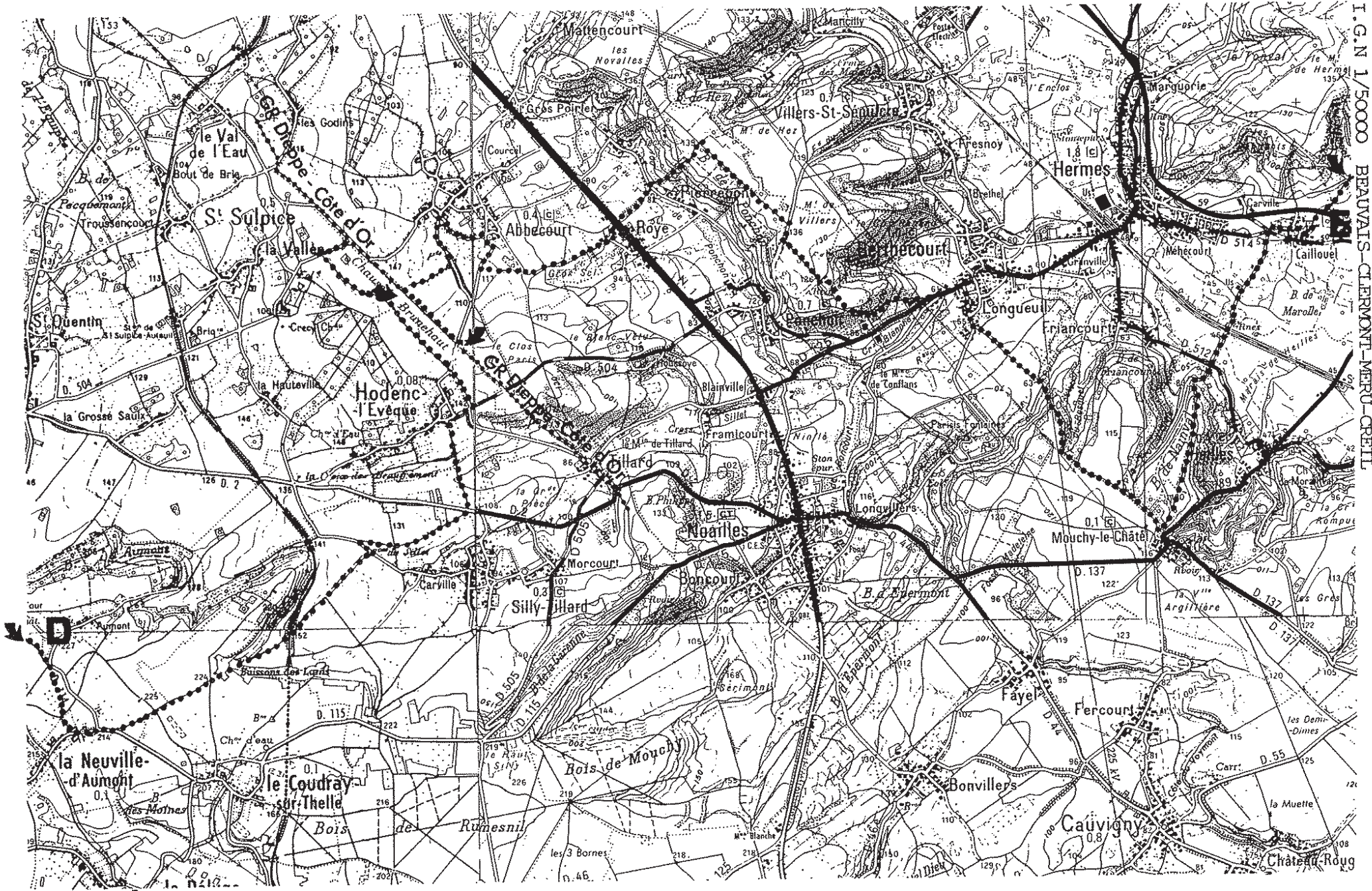
Le GR ROUEN-BELGIQUE remonte sur PASSEL et SUZOY et traverse la Région du Noyonnais aux paysages vallonnés. Au-delà de PORQUERICOURT, le paysage est moins accidenté mais il conserve son intérêt en traversant les communes de BEAURAINS-LES-NOYON, SERMAIZE, MUIRANCOURT et GUISCARD avant de rejoindre GUIVRY dans l'Aisne.









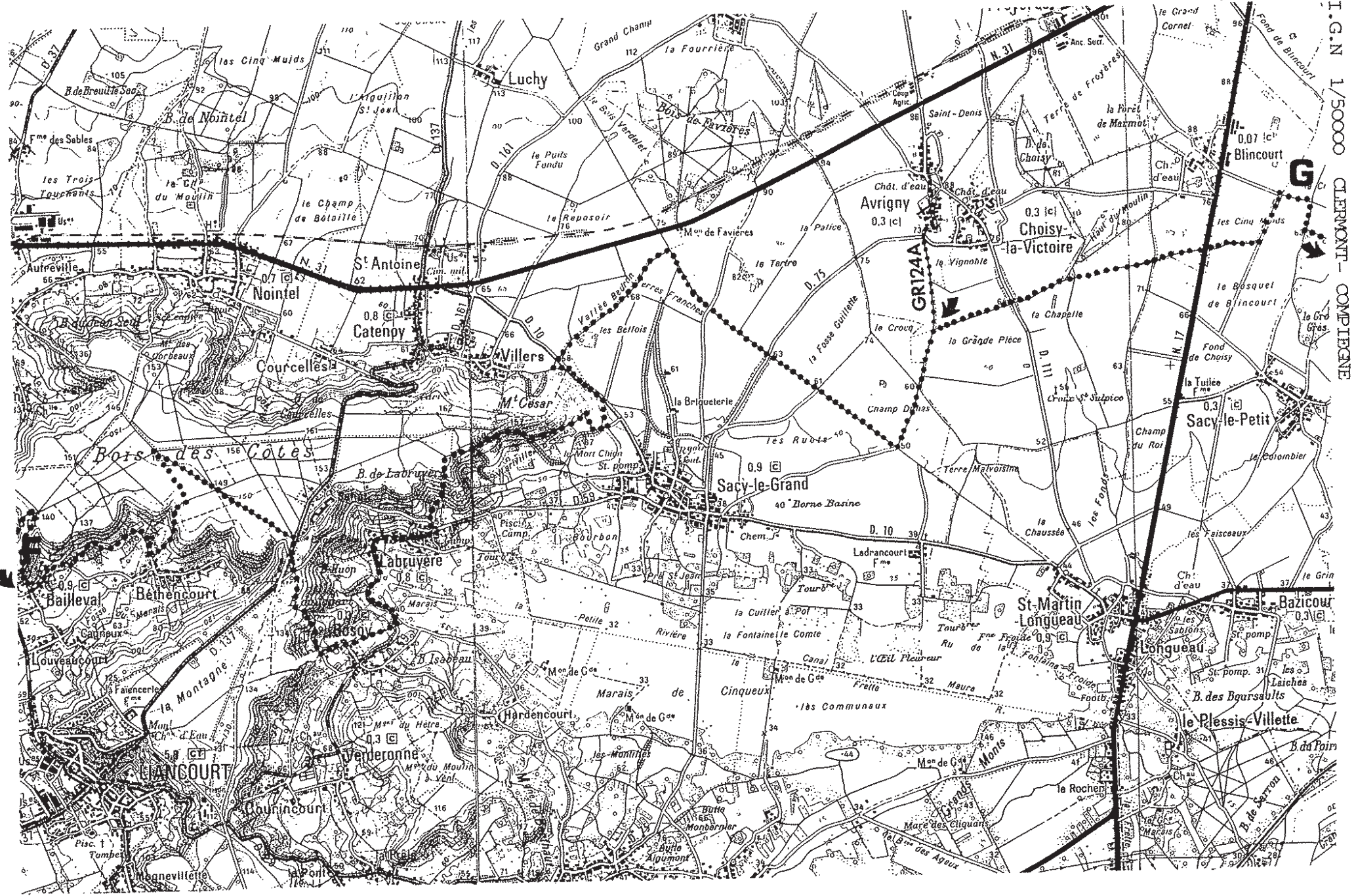


I. G. N. 1/50000 BEAUVAIS-CLERMONT-MERU-CREIL

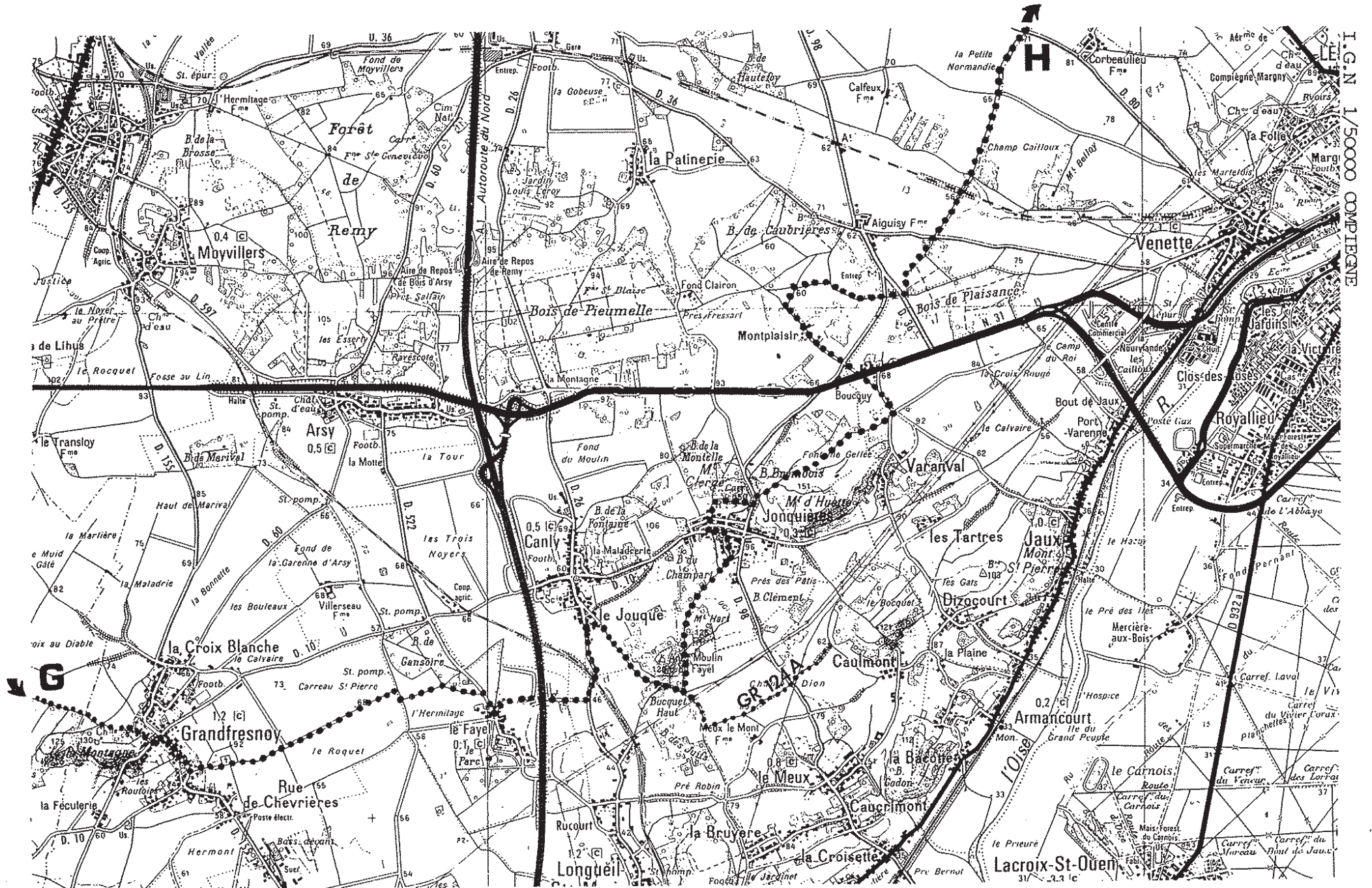
Extrait du Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise du 12 janvier 1990

I.G.N. 1/5000 CLERMONT

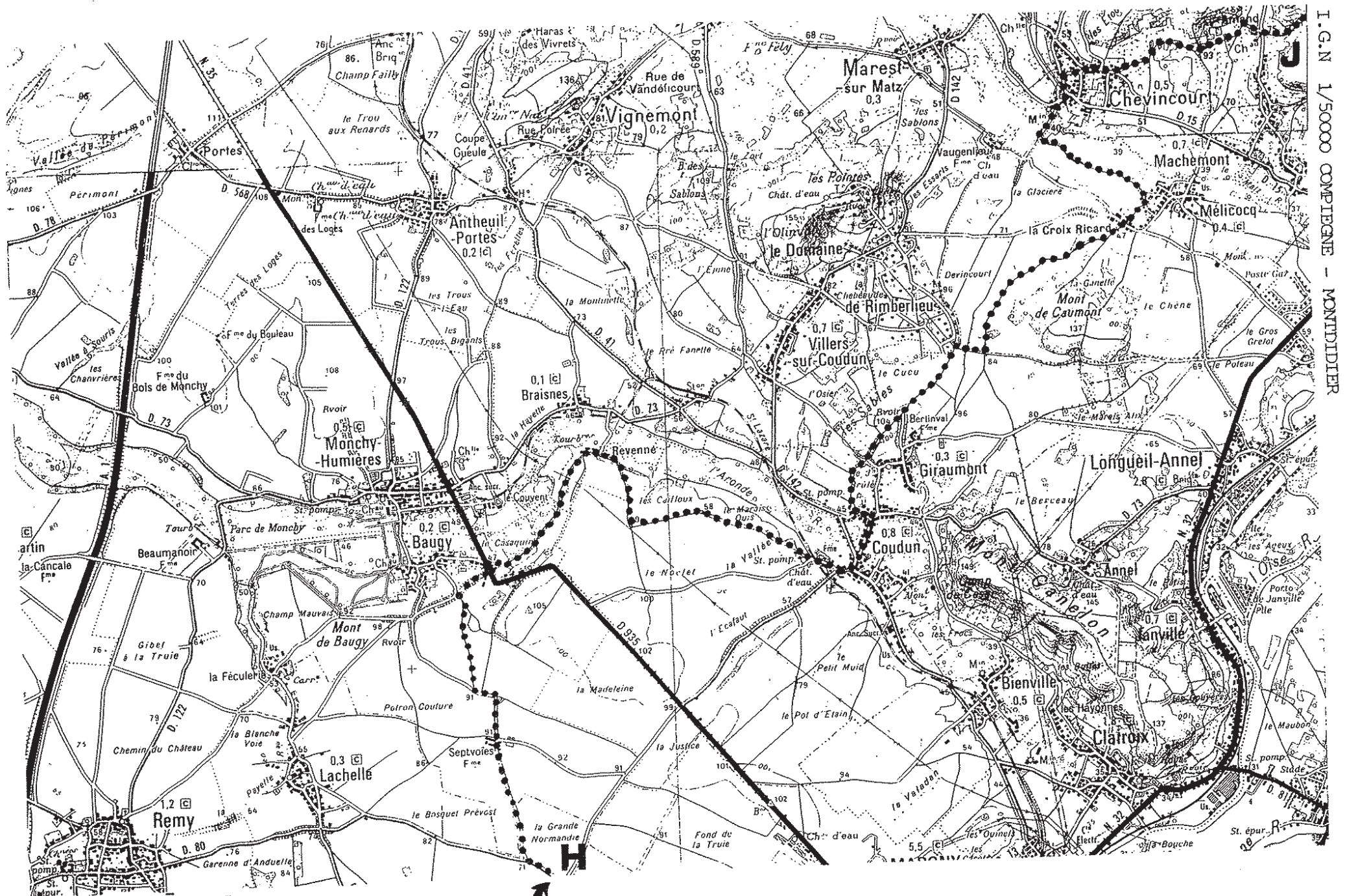




I.G.N. 1/50000 CLERMONT - COMPIÈGNE



I.G.N. 1/50000 COMPLETE



I.C.N. 1/50000 COMPIEGNE - MONTFIDIÈRE

Extrait du Plan départemental de tourisme pédestre adopté
par délibération du Conseil général de l'Oise du 18 janvier 1990

